

MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2021

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le samedi 10 avril 2021 à 13 h 30 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON.

Était représenté : Didier MERAULT

Monsieur le Maire constate le retard d'Elisabeth MEYNET et l'absence de Didier MERAULT qui lui a donné son pouvoir.

Michel DE RANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Jacques BILLON-TYRARD prévient l'assemblée qu'il devra partir vers 15h40.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 et précise qu'il a été rajouté la remarque sur le sentier de randonnée. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

1°) Travaux de la route forestière de Joubelle : tranche optionnelle

Monsieur le Maire explique que la part de Prunières du coût total de l'opération, tranche optionnelle comprise, des travaux de la route forestière de Joubelle (convention de mandat avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon) passe de 37 660 € HT à 39 515,67 € HT. Les diverses subventions allouées couvrent la quasi-totalité de ce coût. Il restera 200,10 € TTC à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander l'affermissement de la tranche optionnelle pour un coût total de 39 515,67 € HT.

2°) Taux des taxes directes locales 2021

Pierre DOUSSOT explique que les règles ont changé cette année. En effet, le taux Départemental pour la taxe foncière bâtie est ajouté au taux communal. Cela peut donner l'impression d'un taux communal fortement augmenté, ce qui n'est pas le cas bien évidemment car il n'a pas changé. Le taux communal pour la taxe foncière bâtie était en 2020 de 5,64 % auquel s'ajoute, à partir de 2021, le taux départemental de 26,10 %, soit un taux global de 31,74 %.

Elisabeth MEYNET arrive.

Pierre DOUSSOT indique que c'est pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Le taux de la taxe foncière sur le non bâti quant à lui n'a pas évolué. Il était de 30,66% en 2020.

Le cumul de toutes les subventions et compensations et la déduction au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et de la part de la taxe départementale sur la taxe foncière bâtie fait apparaître un solde négatif de 23 000 €, si les taux des taxes locales n'augmentent pas.

Pierre DOUSSOT précise que la Commune perçoit une taxe pylône, d'environ 34 000 € pour 2021, ce qui va permettre de compenser ces 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021.

3°) Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint aux finances, présente le Budget Principal primitif pour 2021, qui s'élève à 1 595 636,50 € dont 616 455,52 € en section d'investissement et 979 180,98 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un résultat reporté en recettes de 341 274,84 € ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses de 120 000 € (pour pouvoir payer les factures en attendant le vote du budget).

Des subventions ont été obtenues pour les travaux du cimetière et de l'église, la mise en place de la citerne à incendie, et pour l'adressage communal.

Les principales dépenses inscrites au budget concernent notamment la valorisation du patrimoine naturel du village, la défense extérieure contre l'incendie, l'enfouissement des lignes, l'achat d'un nouveau véhicule 4x4 et d'une fraise à neige.

La section de fonctionnement présente également un résultat reporté en recettes de 628 893,98 € et comprend toutes les dépenses et recettes courantes de la Commune.

Pierre DOUSSOT demande s'il y a des questions, les conseillers répondent que non car il a pris le temps de détailler chaque chapitre en les illustrant d'exemples concrets.

Ce budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4°) Budget primitif 2021 – Budget de l'eau

Pierre DOUSSOT présente ensuite le budget de l'eau, qui s'élève à 1 199 866,86 € dont une section d'exploitation de 184 003,97 € et une section d'investissement de 1 015 862,89 €.

La section d'exploitation comporte un résultat reporté en recettes de 127 890,97 € et comprend les dépenses et recettes courantes de la commune en matière de gestion du réseau d'eau potable.

Avant le départ de Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT le remercie pour sa gestion de la mise en place de la citerne à incendie. Monsieur le Maire et les conseillers en font de même.

A 15h35, Jacques BILLON-TYRARD donne son pouvoir à Pierre DOUSSOT et quitte la salle.

La section d'investissement comporte un résultat reporté en recettes de 90 471,44 € ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses de 20 000 €.

Un emprunt de 860 000,00 €, dont une partie à court terme pour payer la TVA et les premières factures dans l'attente des subventions demandées, est envisagé. Les principales dépenses seront les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable dans le cadre du schéma directeur de l'eau.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations :

- Monsieur le Maire évoque le Triathlon 2021 qui se déroulera le 03 juillet prochain et fait un appel aux volontaires pour être signaleurs entre 09h00 et 12h00.
- Monsieur le Maire explique que l'Etat a mis en place la possibilité de remonter les résultats des élections directement en ligne. Des essais positifs ont d'ores et déjà été réalisés. Il sera également possible d'effectuer sa procuration en ligne.

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table :

- Pierre DOUSSOT a participé à la réunion du Mandement, qui a prévu une rétrocession aux communes des ventes de bois. Prunières devrait percevoir environ 6 000 € cette année.
- Monsieur le Maire remet les certificats d'adressage et les plaques d'habitation numérotées aux conseillers. Il leur propose d'en distribuer une partie aux administrés.

La séance est levée à 16 h 15.